



PENCRAN

infos

Avril 2021 - n°200

Édito



Élaborer un budget communal n'est jamais une chose simple. Il faut permettre à la municipalité de fonctionner, surtout si, comme c'est le cas à Pencran, la population est en forte augmentation et les services sont presque tous en régie. L'objectif est aussi de mettre en place le programme sur lequel vous nous avez élus. Il est enfin indispensable d'avoir une vue à moyen et long terme afin de planifier les investissements sur la durée du mandat, voire au-delà pour ne pas mettre en danger la santé financière de la commune et d'être contraints de s'endetter de façon démesurée ou d'augmenter fortement les impôts.

Nous nous sommes donc engagés dans un budget 2021 dont l'objectif est d'assurer cette bonne santé financière de la municipalité. En 2020, nous avons dû lancer un emprunt pour faire face à la simultanéité de tous les travaux engagés à la fin du mandat précédent : fin de la modernisation de l'école, agrandissement de l'Arc-en-ciel et restauration de l'église. A eux trois, ces investissements représentent près de 1,2 millions d'euros (pour la seule année 2020). Même s'ils sont subventionnés entre 30 et 65 %, il faut avancer les frais et le reste à charge pour la mairie reste encore important.

Pour 2021, le choix a été fait d'être raisonnable avec l'argent des contribuables. Il s'agit donc de terminer les travaux en cours (600 000 € pour l'église et 100 000 € pour terminer l'Arc-en-ciel), de désendetter la commune le plus possible, et d'investir un minimum, à

hauteur de 100 000 € tout de même, pour les travaux ou investissements qui, s'ils sont importants, ne demandent pas de grosses sommes : dématérialisation du fonctionnement du service enfance (centre de loisirs et garderie) et de la cantine, mobilier et informatique pour les élèves supplémentaires inscrits à l'école, mise aux normes de l'électricité et de l'éclairage des terrains de sport, des cases de columbarium supplémentaires, des travaux de voiries, une nouvelle tondeuse (l'ancienne étant très souvent en panne).

Cette rigueur n'empêche pas les ambitions. Les études sont lancées, en partenariat avec Finistère Habitat et des entreprises privées pour l'aménagement du bourg : maison médicale, commerces, logements. Un inventaire de l'état de la voirie va être fait avec l'aide de la communauté de communes afin de lancer les opérations de voiries dès 2022 et surtout entre 2023 et 2026 quand les travaux de l'église ne grèveront plus notre budget. La bibliothèque est aussi toujours d'actualité et nous envisageons de la mettre en place dans les locaux de l'ancienne école (et ancienne mairie). L'avantage d'être raisonnable dans l'élaboration de notre budget est que nous pouvons envisager cette année 2021, sans augmentation des taxes communales. Les années 2020-2021 sont assez difficiles pour nombre d'entre nous, financièrement, psychologiquement et socialement. Nous ne souhaitons pas vous demander des efforts supplémentaires.

Stéphane Hervoir, Maire

Ouverture et contacts de la mairie

La mairie de Pencran est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi), le samedi de 9h à 12h.

Tél. 02 98 85 04 42

N° d'astreinte, en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie : 07 56 18 10 61

Courriel : mairie@pencran.fr

Site internet : www.pencran.fr



Dans ce numéro

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Etat civil - Urbanisme - Recensement des jeunes - Avis aux nouveaux habitants - Analyse de l'eau - Boîte aux lettres - Inauguration des logements au domaine de Keroullé - Annie Le Bihan, nouvelle directrice générale des services - Résumé du conseil municipal du 23 mars 2021.

ENFANCE JEUNESSE

Inscription au Jardin d'Enfants - Accueil de loisirs : Retour sur les dernières vacances - La MPT se mobilise pour les jeunes du territoire.

ÉCOLE

Photo de classe des CP.

CCPLD

Déchèteries : Horaires d'été - La cendre.

VIE ASSOCIATIVE

Les Amis de la Colline : Lancement des inscriptions - 5^e kig ha farz de Pencran Patrimoine.

DIVERS

Coupures d'électricité - Cours d'anglais pour les scolaires - Cabinet infirmier - Enquête auprès des familles - Recherche maison location.

Permanences des élus en mairie

Le Maire et les élus reçoivent sur rendez-vous. Contactez le 02 98 85 04 42

Contacts des services enfance jeunesse

Jardin d'Enfants :

Tél : 02 29 05 73 63

Courriel : jardindenfants@pencran.fr

Centre de loisirs et garderie :

Tél : 09 60 54 23 03

Courriel : alsh@pencran.fr

Espace jeunesse :

Tél : 02 98 21 53 94

Courriel : mpaugam@mptlanderneau.org

École Lucien Kerlann :

Tél : 02 98 85 31 94

Courriel : ec.0290933G@ac-rennes.fr

Prochain Pencran Infos

Envoi de vos articles : pour faire paraître une information ou une annonce dans le **Pencran Infos de mai**, faites parvenir votre texte pour le **28 avril en mairie** ou à : pencran-infos@pencran.fr

Rappel : les bulletins municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

État civil

NAISSANCE :

Noah BARRE, 4 Rosquelen, né le 27 février

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- M. JEAN, 14 rue des Cerisiers, construction d'un garage
- Mme LAFOSSE, 26 rue des Myosotis, extension maison individuelle
- M. DUMOUSTIER, 14 rue des Korrigans, construction d'un garage

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. ABIVEN, 7 imp Théodore Botrel, construction d'un garage
- M. et Mme JURAYER, 16 rue du Clos des Serres, construction d'une maison individuelle
- M. GUILLY et Mme PHILIP, 34 rue des Coquelicots, modification porte d'entrée

Recensement des jeunes

Les jeunes nés en avril 2005 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et dans les 3 mois. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

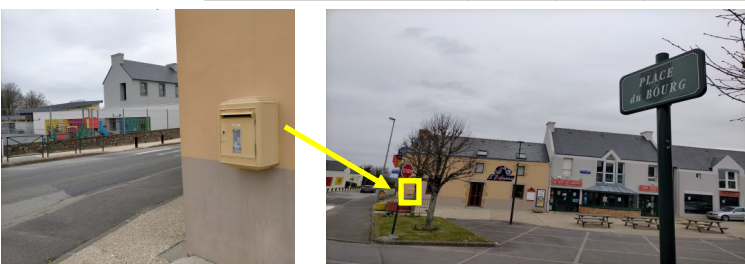
Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Analyse de l'eau

Prélèvement effectué le 01/02/2021. Nitrates (NO3) : 24 mg/l (limite de qualité : 50mg/l). Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats détaillés sont consultables en mairie et sur le site internet : www.pencran.fr

Boîte aux lettres



Pour rappel, une boîte aux lettres se trouve sur la commune, place du Bourg. La levée de cette dernière a lieu du lundi au vendredi entre 11h/11h30 et le samedi vers 9h30.

Inauguration des logements au domaine de Keroullé



Mercredi 31 mars, les 12 logements locatifs construits par Aiguillon Construction ont été inaugurés en présence de Stéphane HERVOIR (maire de Pencran) accompagné de Annick JAFFRES (adjointe en charge du CCAS) et des représentants d'Aiguillon Construction. Implantés rue des Amaryllis et rue des Myosotis, les logements composés de T3 et de T4, ont été investis par les nouvelles familles pencranaises.



Annie Le Bihan, nouvelle directrice générale des services



Annie Le Bihan, nouvelle directrice générale des services, a pris ses fonctions à la mairie lundi 1er mars. Annie a exercé 30 ans à la mairie de Ploudiry en tant que secrétaire générale. Elle a profité d'une opportunité de carrière au départ de son prédécesseur David Gourlay, pour rejoindre un poste dans une commune de plus de 2 000 habitants. Ainsi, Annie accède au grade d'attachée principale, ce qui était impossible à Ploudiry. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Résumé du conseil municipal du 23 mars 2021

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

M. Hervé FAYOLLE, conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale de finances publiques expose aux conseillers la nouvelle organisation du Service de Gestion Comptable de Landerneau (SGC). Il assure une mission de conseils au service des élus locaux.

Il présente ensuite les comptes de gestion 2020 ainsi que la situation patrimoniale de la commune au 31 décembre 2020. Il en ressort les principaux constats :

- Les atouts : **politique d'équipement dynamique**, bases fiscales supérieures aux moyennes, **charges réelles de fonctionnement en baisse** ;

(suite) - Les points de vigilance : niveau de réserve inférieur à la moyenne départementale, un **endettement élevé**, une capacité d'autofinancement nette nulle en fin d'analyse ;

- Mobilisation régulière de la ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le maire présente le compte administratif 2020.

Le conseil municipal vote les résultats définitifs résumés ainsi :

Budget général

- Dépenses de fonctionnement = 1 388 809.29 €

- Recettes de fonctionnement = 1 678 698.17 €

- **Excédent de fonctionnement = 289 888.88 €**

- Dépenses d'investissement = 2 040 407.36 €

- Recettes d'investissement = 1 860 671.16 €

- **Déficit d'investissement = 179 736.20 €**

M. Stéphane HERVOIR, maire ne prenant pas part au vote se retire de l'assemblée. M. François MOREAU soumet le compte administratif aux voix.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent de fonctionnement de 289 888.88 € est affecté en totalité à la section d'investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 est présenté par Stéphane HERVOIR

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 632 500 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1 209 400 €**

SUBVENTION POUR LE CCAS

Afin de permettre au CCAS d'équilibrer son budget 2021, le maire propose à l'assemblée qu'il lui soit attribué une subvention de 10 100 €.

TAXE FONCIÈRE ET TAXE D'HABITATION : EXPLICATION DES ÉVOLUTIONS LÉGALES

Depuis la loi de finances de 2020, la taxe d'habitation est intégralement supprimée pour les résidences principales.

En 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus cette taxe sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants si le conseil municipal le décide par une délibération.

Le taux de la taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté pour l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences se-

condaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020.

Toutefois, commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte ou neutraliser le possible gain.

Le Conseil Municipal ne doit donc se prononcer que sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de **ne pas modifier les taux de fiscalité communaux qui restent donc inchangés par rapport à l'année dernière.**

L'application de la loi de finance de 2020 devant être appliquée dès cette année, les taux de fiscalité 2021 sont proposés ainsi : comme suit

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	15.57 %	15.57%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	16.97 %	16.97 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021		16.97 % + 15.97 % = 32.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.25 %	43.25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 32.94 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 43.25 %

Le maire apporte des précisions sur le budget 2021. Le budget est prudent et raisonnable et respecte les consignes de la trésorerie. Il reflète aussi le formidable dynamisme de la commune de Pencran. Il a fallu investir dans les infrastructures jeunesse et associatives pour accompagner l'évolution démographique municipale. Ainsi, après la modernisation de l'école, c'est le tour de l'espace multigénérationnel Arc-en-ciel qui accueille Jardin d'enfants, garderie, accueil de loisirs, associations.

Le grand chantier du moment, celui qui mobilise le plus les finances communales est, bien entendu celui de la rénovation de l'église. Nous lançons aussi la dématérialisation des procédures administratives.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

(suite) Un investissement raisonnable cette année et une rigueur dans nos dépenses de fonctionnement, nous permettent aussi de ne pas augmenter la fiscalité municipale.

Cela n'empêche pas les projets. L'application de notre programme électoral est toujours l'objectif que nous nous fixons. Les projets d'investissement (modernisation de la voirie, maison médicale, bibliothèque, modernisation du site Internet, ...) devraient être lancés dans le courant du mandat.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » A LA CCPLD

La Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) invite les communes et les communautés de communes à statuer sur un transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » avant le 31 mars 2021.

Dans le cas contraire, cette compétence communale sera automatiquement transférée à la Région qui deviendrait compétente en la matière sur le territoire de la Communauté.

Le conseil de communauté du 11 février 2021 a donc lancé la procédure de transfert de compétence par un vote favorable à l'unanimité. Les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour délibérer à leur tour.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux d'accepter de transférer à la communauté la compétence « Organisation de la mobilité ». La CCPLD deviendrait donc compétente pour organiser des services :

- Réguliers de transport public de personnes ;
- À la demande de transport public de personnes ;
- De transport scolaire ;
- Relatifs aux mobilités actives (vélos, marche, ...) ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages (covoiturage, ...).

La communauté pourra également :

- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en si-

tuation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

Cette compétence est non-sécable, c'est-à-dire qu'elle est transférée en bloc et pour l'ensemble des champs éléments ci-dessus. Evidemment, aucun de ces éléments transférés ne doit être obligatoirement mis en œuvre : la Loi d'Orientation des Mobilités laisse la possibilité à la communauté, en lien avec les communes, de décider de la pertinence de mise en œuvre ou non de ces éléments, en fonction des enjeux et des besoins identifiés sur le territoire.

Ne seront pas concernés par la prise de compétence :

- L'organisation de tout service de transport qui dépasse le ressort territorial de la communauté (pour lesquels la Région est compétente).
- L'organisation des services privés de transport routier non urbain de personnes
- Les aménagements liés à la mobilité qui relèvent de la compétence voirie communale.

La Région est aujourd'hui compétente pour les services de transport scolaires. La LOM prévoit une disposition spécifique permettant que le service de transport scolaire ne soit transféré à la communauté de communes qu'à sa demande. Or, la CCPLD ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport scolaire. Elle conserve néanmoins la capacité de le faire à l'avenir.

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » au 1er juillet 2021 à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

ENFANCE JEUNESSE

Inscription au Jardin d'Enfants

Le Jardin d'Enfants, accueille des enfants de 2 à 4 ans, du lundi au vendredi à partir de 7h30 jusqu'à 19h. Sa capacité est limitée à 16 places. Une commission d'attribution des places a lieu lundi **19 avril 2021** afin d'étudier toutes les demandes pour l'année 2021/2022.

Si vous souhaitez une place pour votre enfant vous pouvez prendre contact avec la directrice Angèle VAILLANT : au **02 29 05 73 63**, ou par mail jardindenfants@pencran.fr



ENFANCE JEUNESSE

Accueil de loisirs : Retour sur les dernières vacances

Durant les vacances d'hiver, les enfants de l'accueil de loisirs de Pencran ont découvert, à travers divers ateliers, de l'équilibre, de la magie, du théâtre, des sciences, du jardinage et différentes techniques artistiques. Les animateurs ont concocté une journée spéciale les jeudis avec une bataille de boules de chaussettes, du ski de fond cartonné et des tirs de Nerf. Le soleil était au rendez-vous, ainsi, les enfants ont pu profiter de jeux en extérieur les après-midi. Vivement les prochaines vacances !



La MPT se mobilise pour les jeunes du territoire

Il y a un an, personne n'imaginait que notre quotidien allait être bouleversé de façon aussi radicale. Finie l'insouciance ! Finie la vie « normale » ! Entre les propos contradictoires des élus politiques et des scientifiques, difficile de s'y retrouver ! Ce qui est sûr, c'est que toute la population est en souffrance face à cette crise sanitaire qui s'éternise, de nos aînés que l'on isole sans leur demander leur avis, à nos plus jeunes qui doivent désormais respecter de nouvelles règles très contraignantes. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les adolescents et les jeunes adultes de notre bassin de vie ne sont pas épargnés par ce mal-être, et ce, quel que soit leur environnement social ; pour preuve, les décrochages scolaires et les demandes d'aides de jeunes, accompagnés ou pas de leurs familles, qui se multiplient auprès des référents Jeunesse. Suite à un travail regroupant les partenaires en lien avec la Jeunesse, la Maison Pour Tous / Centre Social a mis des salles à disposition de structures telles que le Point d'Accueil Ecoute Jeunesse (PAEJ), le Centre médico-psychologique, la Mission Locale, la permanence éducative du Conseil Départemental d'Action Sociale et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), afin qu'elles puissent y assurer des permanences de proximité. La MPT /CS qui possède un Point Information Jeunesse, accueille et écoute tous les jeunes qui ressentent le besoin de se faire aider dans différents

domaines : écoute, orientation, jobs d'été, démarches administratives, etc. Ce premier échange est parfois suffisant pour répondre aux interrogations d'un jeune et apaiser ses éventuelles angoisses. Quand la problématique nécessite des réponses plus pointues, les animateurs de la MPT /CS orientent le jeune vers les services dédiés à l'accompagnement Jeunesse, désormais présents dans les locaux de la MPT. **Ces dispositifs sont ouverts à tous les jeunes du secteur et leurs familles, et donc aux Pencranais également.** Alors, que vous soyez un jeune, un parent, l'ami d'un jeune, en souffrance ou simplement face à des questions sans réponse, n'hésitez pas à contacter les animateurs de la MPT/CS ou les professionnels de la Jeunesse. À titre de rappel, **le secteur Jeunesse de Pencran bénéficie déjà d'un référent en la personne de Mikaël Paugam**, animateur de la MPT et habituellement présent sur l'espace Jeunes de la commune (dispositif actuellement gelé en raison de la situation sanitaire), mais joignable par mail : m.paugam@mptlanderneau.org ou tel : **02 98 21 53 94**.

Permanences des structures :

MPT/CS : secteur Jeunesse : écoute, accompagnement, orientation. Accueil anonyme gratuit et personnalisé. Contact : pjj@mptlanderneau.org / tel : **02 98 21 80 40**

PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeunes) : écoute des 11-25 ans, éventuellement accompagnés de leurs familles si demande du jeune. Permanences sur RDV, le lundi de 9h à 16h à la MPT, dans le local de la Maison des Familles. Contact : a.morvan@lespepbretagne.org / tel : **06 72 83 35 70**

Centre médico-psychologique, 49 rue de la Fontaine Blanche. Tél : 02 98 21 80 40

Mission Locale : accompagnement à l'insertion professionnelle. Permanences à la MPT /CS

Contact : landerneau@mission-locale-brest.org / tel : **02 98 21 52 29**

Permanence Educative CDAS : accompagnement et orientation de parents et enfants en difficultés relationnelles. Permanence jeudi après-midi à la MPT, local de la Maison des Familles.

Contact : cdas.landerneau.lesneven@finistere.fr / tel : **02 98 85 35 33**

MLDS (Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire) : problèmes d'absentéisme, d'orientation, accompagnement dans les projets de formation des 16-25 ans. Permanences le mercredi de 9h à 12h à la MPT. Contact : philippe.le.sant@ac-rennes.fr / tel : **02 98 03 64 64**



Malgré la crise sanitaire la MPT accueille les Pencranais et les autres jeunes du territoire dans les locaux de Landerneau.



Rang 1 (de gauche à droite) : Jolan LE GALLIC, Luka BARBIER, Emmy KERAMBRUN NOUALI, Mathéo MARREC MOLEND.

Rang 2 (de gauche à droite) : Malonn CHITRE, Pauline LANGUENOU, Eray SAHIN, Éléanore ALIX, Ewen ANSQUER, Charlie MORIN, Léonie WALLON-INACIO, Zayn THIERREE-RABU, Loucas SOURIMANT.

Rang 3 (de gauche à droite) : Melissa OMNES, Jules AUNAY, Tessa DISSEZ, Elyas HOUMADI, Alexis BOUVIER, Emy BERRIET, Kayna CORBEL, Gabriel LOUIS, Maëlys JEZEQUEL, Noam KERMOAL.

Enseignante : Christelle PETTON

ABS : Evann BRISOUX

CCPLD

Déchèteries : Horaires d'été

Le service environnement vous informe que les déchèteries passent en horaires d'été à partir du 1^{er} mars. Les horaires sont : 9h/12h et 14h/19h du lundi au samedi.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le service environnement par mail à environnement@ccpld.bzh ou par téléphone au **02 98 21 34 49**.

La cendre

Comment s'en débarrasser ?

Les déchets déposés dans votre poubelle d'ordures ménagères doivent obligatoirement être mis dans des sacs. Les agents de collectes trouvent régulièrement dans les poubelles : de la cendre, de la poussière ou de la sciure de bois en vrac dans le bac à couvercle vert. Nous vous rappelons, qu'il est nécessaire de mettre ces déchets très volatiles dans des sacs étanches et fermés, et de les déposer uniquement dans votre poubelle d'ordures ménagères (couvercle vert). Attention, les cendres doivent être froides (attendre au moins 48h avant de les jeter dans la poubelle).

Comment l'utiliser ?

• La cendre

La cendre de bois est une précieuse ressource pour votre jardin ou votre maison.

Au jardin :

- **Mettre aux pieds des plantes vivaces et des fleurs.** Les cendres de bois sont riches en calcium, potasse, magnésium, phosphore et oligoéléments. Elles sont particulièrement bénéfiques et appréciées des plantes vivaces, des fleurs (les rosiers notamment).

notamment).

- **Répartir sans excès sur le gazon** (épandage à la main), les cendres de bois sur la pelouse pour favoriser l'activité des micro-organismes et des lombrics, et limiter l'apparition de mousse.

- **Enrichir le compost :** déposez la cendre de cheminée froide dans votre composteur permettra d'accélérer le processus de compostage. Ne pas oublier de mélanger votre compost afin de répartir la cendre.

À la maison :

- **Nettoyer vos vitres :** la cendre a l'avantage d'être dégraissante et permet un nettoyage de vitre sans trace ! Utilisez un chiffon ou du papier journal humide et trempez-le dans la cendre froide. Il ne vous reste plus qu'à frotter et à rincer pour des vitres impeccables !

- **Dégraisser la vaisselle :** Pour les mêmes raisons que celles citées précédemment, la cendre de bois peut être récupérée pour nettoyer les plats incrustés de graisse. Mais attention, bien qu'elle soit dégraissante, la cendre de bois n'est pas antibactérienne !

• La sciure de bois

- La sciure de bois peut servir comme **litière pour les animaux de compagnies**

- Elle peut être utilisée comme **paillage dans le jardin**

• La poussière

- La poussière de balayage, de l'aspirateur, est à déposer **uniquement en sac dans votre poubelle des ordures ménagères** (bac à couvercle vert)

Projet de territoire du pays de Landerneau-Daoulas : participez à la concertation citoyenne !

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du pays de Landerneau-Daoulas, les élus communautaires ont souhaité mettre en place une démarche de concertation. Les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet de territoire et à soumettre des propositions sur divers thèmes structurants pour l'avenir du territoire : le développement économique, les services à la population, la transition écologique, les mobilités, l'action sociale...

Pour en savoir plus sur la démarche et les orientations prioritaires dégagées par les élus, vous pouvez consulter la page dédiée au projet de territoire sur le site Internet de la Communauté de communes : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/projet-de-territoire/>

Afin de partager les orientations définies et recueillir vos propositions, la CCPLD organise une réunion publique en ligne mercredi 14 avril à partir de 18h30 sur les thèmes du développement économique et de la transition écologique.

Le lien pour y accéder sera disponible les jours précédents les deux évènements sur le site internet de la CCPLD.

Vous pouvez également soumettre vos idées en répondant au questionnaire en ligne dont le lien se trouve ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSchKUB-3GrOcr4-735vioTdHov5QtH6_UdAUjP2z1EY8NBOtQ/viewform

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Cécile HOSTIOU, chargée de mission auprès du Directeur Général des Services à la CCPLD, par mail à cecile.hostiou@ccpld.bzh

TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

LA CCPLD LANCE UNE DÉMARCHÉ DE CONSULTATION CITOYENNE.

PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS EN LIGNE OUVERTES À TOUS DEPUIS NOTRE SITE INTERNET !

MERCREDI 14 AVRIL À 18H30
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SOUMETTEZ ÉGALEMENT VOS IDÉES EN RÉPONDANT AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE WWW.PAYS-LANDERNEAU-DAOULAS.FR

PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

VIE ASSOCIATIVE

Les Amis de la Colline : Lancement des inscriptions

Vu les circonstances actuelles, le conseil d'administration des « Amis de la Colline » a décidé de lancer les inscriptions au club pour 2021, soit par internet pour ceux qui en sont pourvus, sinon par téléphone. La cotisation 2021 est gratuite pour les adhérents de 2020. Les nouveaux adhérents devront s'acquitter de 10 €. Le président Didier Guérin, contactera les adhérents ayant internet, les autres seront contactés par téléphone. Pour renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter : Jean-Yves Kermarrec **02 98 85 24 27** Roger Emily **02 98 85 19 15**

5^e kig ha farz de Pencran Patrimoine

L'an passé, le 8 mars 2020, le kig ha farz de Pencran Patrimoine a été la dernière manifestation à se dérouler sur la commune, juste avant le 1^{er} confinement. Environ 300 repas avaient été servis, moitié sur place, moitié à emporter. Ce fut un succès et nous avons vite mesuré la chance que nous avons eue. Face aux incertitudes liées à la pandémie, nous avons un temps hésité et nous sommes demandés s'il fallait organiser la 5^e édi-

tion cette année. La forte participation est la meilleure des réponses car ce sont plus de 400 portions qui ont été vendues ; l'attente était forte !

Compte tenu de la situation sanitaire, des adaptations ont été apportées dans l'organisation : portions délivrées dans des barquettes (recyclables) fournies, plage horaire pour la distribution des repas, circuit de circulation des personnes... Ces mesures se sont avérées efficaces car tout s'est parfaitement déroulé sans attente et avec fluidité. Les bénéfiques récoltés seront prochainement investis dans les travaux de restauration de l'église et des monuments attenants.

Tous nos remerciements aux contributeurs et rendez-vous en 2022, rassemblés à l'Arvest, nous l'espérons.



Coupures d'électricité



Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité. Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

- LUNDI 26 AVRIL 2021 -

- De 9h à 11h30

Aux endroits suivants : du 2 au 25 allée des Peupliers, du 1 au 37 Kermalguen et Keraoul Izella.

- De 13h45 à 17h

Aux endroits suivants : Lesmouac'h Bras et Hellez Bian.

- MARDI 27 AVRIL 2021 -

- De 8h45 à 12h

À : Hellez Pella.

- De 13h30 à 15h30

Aux endroits suivants : du 17 au 25 rue des Ecosais.

- De 14h45 à 17h

Aux endroits suivants : rue du Voas Glaz, du 1 au 18 Coat Gueguen et du 1 au 8 impasse des Roitelets.

- MERCREDI 28 AVRIL 2021 -

- De 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Aux endroits suivants : Loguellou et du 16 au 18 route de la Fontaine.

- De 14h30 à 17h

Aux endroits suivants : Le Quebou et Keravel.

- JEUDI 29 AVRIL 2021 -

- De 8h45 à 12h

Aux endroits suivants : du 2 au 22 Kerbalanec.

- De 14h à 17h

Aux endroits suivants : du 2 au 7 Botcaerel et Keranna.

Cours d'anglais pour les scolaires

Ciel Bretagne

École de français langue étrangère

Un centre de formation



Le Ciel Bretagne propose des cours d'anglais pour les scolaires, du CM1 à la terminale, pendant les vacances de Pâques : une semaine de stage du 26 au 30 avril avec des cours le matin de 9h30 à 12h30, du lundi au vendredi. Nos cours sont basés sur les programmes enseignés à l'école et se font uniquement en langue étrangère par des professeurs qui enseignent dans leur langue maternelle. Les stagiaires travaillent par petits groupes de niveau, l'accent est mis sur la compréhension orale et la communication.

Ciel Bretagne, rue du Gué Fleuri 29480 Le Relecq Kerhuon
marion.perrot@formation.bretagne.ouest.cci.bzh
02 98 30 45 80

Cabinet infirmier

Le cabinet Infirmier est engagé dans une démarche d'amélioration continue sous le label Qual'Idel. Les 3 infirmières du cabinet vous accompagnent tout au long de votre parcours de soins, . Elles assurent un relais essentiel avec les autres intervenants médicaux et sociaux. Elles garantissent la continuité des soins 7jrs/7, dimanches et jours fériés.



**Guilène GLOAGUEN, Lauriane HINGANT
et Hélène RESSIGUIER**

Z A de Gorréquer à Pencran
02 98 85 29 04

Enquête auprès des familles



Le Secrétariat d'État à l'Enfance et aux Familles vient de missionner la Mutualité Française pour la réalisation d'un guide national sur la mise en place de solutions d'accueil du jeune enfant en horaires étendus ou atypiques. Dans ce cadre, la Mutualité Française, réalise **une étude pour identifier les problématiques d'accueil des jeunes enfants pour les parents travaillant en horaires atypiques ou décalés**. Peu d'enquête ou d'études croisent le sujet des horaires atypiques que celui des modes d'accueil. L'enquête (anonyme) est ouverte jusqu'au 19 avril, voici le lien : <https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/MajorsC/FNMFhoraires/questionnaires.htm#49>

Pour votre info également, un article a été rédigé à ce propos sur le site des pros de la petite enfance <https://lesprosdela petiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/horaires-atypiques-un-accueil-qui-permet-de-mieux-lutter-contre-les-inegalites>

Petite annonce

- Recherche maison location

Cherche location maison avec garage à compter de mai 2021. Pencran et environs 02 98 21 37 14 ou 06 29 64 41 22